

# nouvelles des Pays membres

## Auto-déclarations

*Hormis la fièvre aphteuse, la péripneumonie contagieuse bovine, la peste équine, la peste des petits ruminants, la peste porcine classique et l'encéphalopathie spongiforme bovine, pour lesquelles l'OIE dispose actuellement d'une procédure de reconnaissance de statut officiel, l'auto-déclaration d'un pays ou d'un territoire d'absence d'une maladie figurant sur la liste de l'OIE relève de la responsabilité du Pays membre concerné et l'OIE décline toute responsabilité en cas d'inexactitudes dans la publication d'auto-déclarations concernant le statut d'un pays ou d'une zone au regard d'une maladie.*

## Le Brésil déclare une zone temporaire indemne de maladies des équidés pour les Jeux olympiques et paralympiques de Rio 2016

Auto-déclaration adressée à l'OIE le 26 novembre 2015 par le Docteur Guilherme Henrique Figueiredo Marques, Délégué du Brésil auprès de l'OIE et Directeur du Département de la santé animale (DSA), Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'approvisionnement (MAPA), Brasília

### Contexte

Du 5 au 21 août 2016 et du 7 au 18 septembre 2016, la ville de Rio de Janeiro accueillera les Jeux olympiques et paralympiques Rio 2016.

En vue de la participation internationale de chevaux dans les disciplines équestres, l'OIE, lors de sa visite officielle au Brésil en novembre 2014, a conseillé aux Services vétérinaires officiels brésiliens d'appliquer les principes du **concept de sous-population de chevaux de haute performance à statut sanitaire élevé (concept HHP)** conformément aux recommandations du chapitre 4.16., « Sous-population de chevaux à statut sanitaire élevé » du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* (le *Code terrestre*), ainsi que les principes de **zone indemne de maladies des équidés (EDFZ)**, dans le Centre hippique olympique (CHO) où se dérouleront les épreuves équestres, consistant à établir une zone

indemne temporaire pour un ensemble de maladies des équidés.

Conformément au concept HHP, le Brésil a défini en 2015 comme normes officielles ses exigences sanitaires pour l'importation temporaire d'équidés devant participer aux Jeux olympiques. Dans cette optique, il a mis en place une EDFZ temporaire au CHO, ainsi qu'une zone de haute surveillance autour de l'EDFZ englobant tous les établissements adjacents où des équidés sont présents ou en lien épidémiologique avec l'EDFZ. Enfin, un couloir de sécurité biologique comprenant le CHO, l'aéroport international Antônio Carlos Jobim (Galeão) (AIRJ) et l'itinéraire reliant ces différents points a été défini.

L'EDFZ est conforme aux recommandations de l'OIE concernant les EDFZ, de même qu'aux principes de zonage et de compartimentation décrits aux chapitres 4.3. et 4.4. du *Code terrestre*.

## EDFZ – Objectifs, délimitation, conditions sanitaires et sécurité biologique

L'auto-déclaration d'EDFZ faite par le Brésil à l'OIE a pour but de montrer aux pays membres de l'OIE et aux participants qui enverront des chevaux aux Jeux quelles sont les caractéristiques et conditions de sécurité biologique mises en place au CHO *et* alentour, ainsi que le système de suivi vétérinaire appliqué et la situation sanitaire actuelle de l'État de Rio de Janeiro (RJ) en ce qui concerne les maladies des équidés à déclaration obligatoire. En outre, le sceau officiel renforce l'engagement brésilien à garantir le respect des mesures sanitaires et de sécurité biologique concernant les

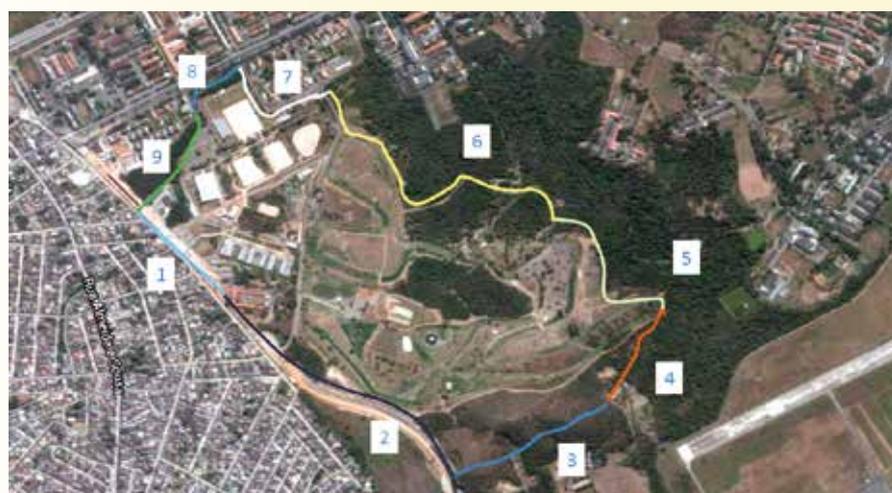
équidés participant aux Jeux. Il appuie l'auto-déclaration de l'EDFZ et, en conséquence, préserve l'état sanitaire de tous les animaux, importés ou non.

Les épreuves équestres se dérouleront dans le périmètre de l'EDFZ, zone étiquetée en rouge sur la Figure 1, située à l'intérieur du complexe militaire de Deodoro et identifiée par les organisateurs des Jeux comme CHO. Ce périmètre est délimité par les voies de circulation, les infrastructures et les particularités du terrain identifiées à la Figure 2.

Le 8 avril 2015, sous la supervision des Services vétérinaires, les 139 animaux logés au CHO ont été transférés dans un autre endroit du



**Fig. 1**  
Identification de la zone indemne de maladies des équidés (étiquette rouge)



**Fig. 2**  
Voies de délimitation urbaine de la zone indemne de maladies des équidés (EDFZ)

1. Rua Salustiano Silva; 2. Via Trans Olímpica; 3. Académie de police militaire de l'État de Rio de Janeiro; 4. Aeronáutica (Campo dos Afonsos); 5. Brigade de parachutistes; 6. Escola de Aperfeiçoamento de Oficiais (EsAO); 7. Zone résidentielle de la Vila Militar; 8. Avenida Duque de Caxias; 9. Rio Marangá



Fig. 3

Identification du couloir de sécurité biologique entre le Centre hippique olympique et l'aéroport international Antônio Carlos Jobim

complexe militaire de Deodoro, appelé « Secteur 4 ». Le vide sanitaire déterminé par les Services vétérinaires a été mis en place dans l'EDFZ le 8 avril 2015 et est destiné à être maintenu jusqu'à la fin des Jeux paralympiques, en septembre 2016. Cette date marquait ainsi le début d'une période de 16 mois de vide sanitaire, jusqu'à l'ouverture des Jeux olympiques, en août 2016. Avant d'être évacués de l'EDFZ, les équidés qui y étaient présents ont été régulièrement soumis à des examens de laboratoire, afin de déceler la présence éventuelle de morve et d'anémie infectieuse des équidés, conformément aux normes officielles nationales régissant la circulation des équidés. Sous strict contrôle militaire, avec accompagnement constant et inspection clinique par des vétérinaires du corps technique de l'armée brésilienne, les animaux suivent également un protocole rigoureux de vaccination semestrielle et annuelle, selon le vaccin concerné, contre la grippe équine, le tétanos, la rage, l'encéphalomyélite, la leptospirose et la gourme (*Streptococcus equi*). Les animaux sont également traités régulièrement contre les parasites internes et externes.

Les Services vétérinaires ont évalué et approuvé le **Plan de sécurité biologique** présenté par l'instance organisatrice des Jeux. Celui-ci est conforme aux prescriptions du Manuel de sécurité biologique relatif aux événements de la Fédération équestre internationale (FEI), qui prévoit des mesures d'atténuation du risque de maladies des équidés. Ce manuel traite notamment des caractéristiques de clôture de périmètre; du contrôle de l'entrée et de la sortie, ainsi que de la circulation des animaux et des

personnes; de la disponibilité de personnel compétent; de l'accès et de la circulation du personnel; des procédures de nettoyage et de désinfection des écuries et des installations; des procédures de nettoyage des véhicules de transport; du contrôle des arthropodes vecteurs, des organismes nuisibles et des animaux invasifs (y compris des chiens, des chats et des pigeons); d'un lieu d'isolement pour les animaux; des soins vétérinaires; de la sécurité et de la gestion des écuries; de la surveillance vétérinaire dans les écuries et de la restriction d'accès d'autres animaux, à l'exception des chiens d'aveugle et des chiens renifleurs.

L'état des clôtures a été contrôlé régulièrement afin de mettre en place des contrôles stricts de la circulation éventuelle de chiens et d'autres animaux invasifs dans la zone où ils peuvent constituer un facteur de risque de dissémination de maladies à partir des localités voisines.

#### **Couloir de sécurité biologique – Délimitations et conditions de sécurité biologique**

Pour compléter les contrôles officiels de l'EDFZ, les Services vétérinaires ont établi un couloir de sécurité biologique entre le CHO et l'AI RJ, d'une longueur d'environ 28 kilomètres, comme représenté sur la Figure 3.

Sur l'itinéraire fixé pour le déplacement des animaux entre l'AI RJ et l'EDFZ, aucun rassemblement d'équidés ne se trouve à proximité des voies de circulation, celles-ci traversant une zone résidentielle.

Des mesures de sécurité biologique ont été prises pour le débarquement des animaux dans l'EDFZ et les

formalités douanières requises à l'AIRJ, de même que pendant le passage des animaux par la voie de transit : contrôle de l'état clinique des animaux à bord de l'avion ; inspection clinique des animaux au débarquement ; désinfection de la rampe de débarquement et des véhicules de transport ; enfin, accompagnement des animaux par une équipe de sécurité biologique de l'organisation des Jeux, avec ambulance et escorte de l'équipe de sécurité publique sur tout le trajet.

#### Zone de haute surveillance – Délimitation et protocole de surveillance active

Toutes les installations où sont groupés les équidés ont été identifiées, avec historique du transit des chevaux dans le complexe militaire de Deodoro, où ils ont fait l'objet d'une surveillance active (inspection clinique et prélèvement d'échantillons à des fins de dépistage) des principales maladies des équidés à déclaration obligatoire, conformément aux indications de la Figure 4.

#### Les dispositions essentielles prises dans le cadre du système de surveillance mis en place sont les suivantes :

- a) interdiction totale d'entrée et de sortie d'animaux, de toutes les unités équinés, pour quelque motif que ce soit, dans le complexe militaire de Deodoro tant que toute la procédure sanitaire et l'enquête séro-épidémiologique ne sont pas terminées ;
- b) caractérisation de la zone, inspection clinique quotidienne afin de détecter d'éventuelles maladies infectieuses contagieuses pour les équidés à déclaration obligatoire, notamment l'anémie infectieuse équine, l'encéphalite équine de l'Est et de l'Ouest, la stomatite vésiculeuse, la morve, la piroplasmose équine, la rage et la grippe équine, et identification de tous les animaux présents dans les installations concernées ;
- c) analyse séquentielle de trois échantillons par les techniques de fixation du complément et de western blot sur les animaux du Secteur 4, l'analyse par western blot étant effectuée par le Laboratoire de référence de l'OIE pour la morve, l'Institut Friedrich Loeffler en Allemagne. Une analyse par immunodiffusion en gélose a également été réalisée pour dépister l'anémie infectieuse des équidés ;
- d) deux analyses séquentielles par fixation du complément et western blot pour le diagnostic de la morve ont été réalisées dans les autres installations impliquées, ainsi qu'une analyse par immunodiffusion en gélose pour le diagnostic de l'anémie infectieuse des équidés dans tout le troupeau.

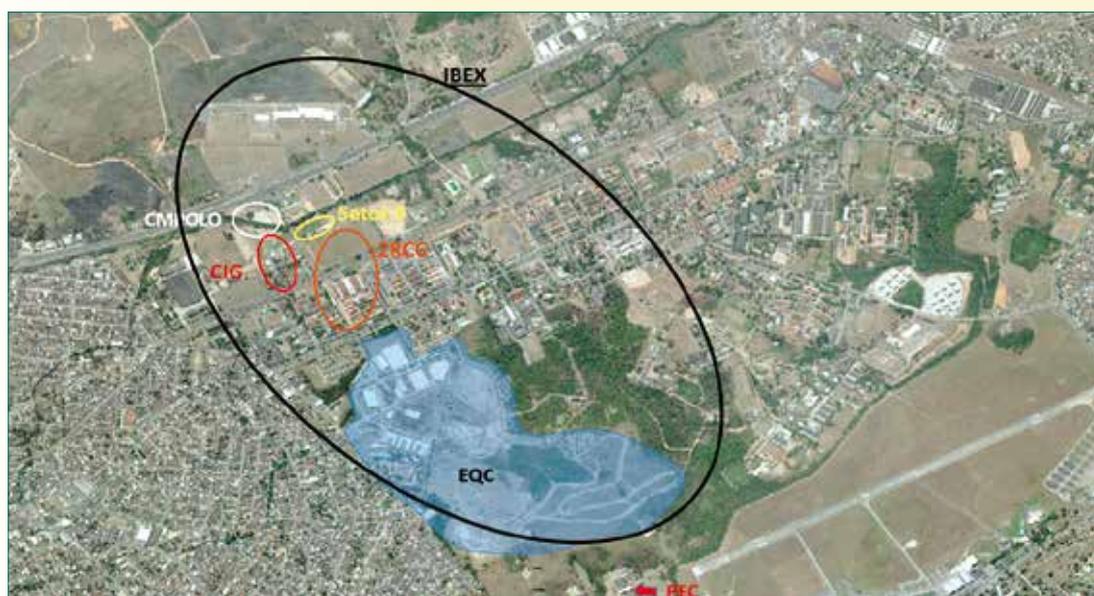


Fig. 4

#### Regroupements d'équidés dans le complexe militaire de Deodoro

EQC(CHO)/EDFZ (vide sanitaire) ; Secteur 4 (139 animaux) ; 2RCG/2<sup>e</sup> Régiment de l'École de cavalerie (170 animaux) ; CIG/Centre d'instruction de Gericinó (73 animaux) ; CMPOLO/Cercle militaire de polo (67 animaux)

Cette étude a été conclue après obtention d'au moins deux résultats négatifs consécutifs pour la morve sur les échantillons prélevés sur tous les animaux, en complément de la garantie fournie par l'inspection sanitaire quotidienne visant à s'assurer de l'absence de signes cliniques.

Les Services vétérinaires ont procédé en juillet 2015 à une étude de surveillance active des principales maladies des équidés à déclaration obligatoire dans les installations identifiées à la Figure 4. Celle-ci mettait l'accent sur l'inspection clinique quotidienne des animaux, en plus d'examen de laboratoire en vue de détecter la présence d'anémie infectieuse des équidés et de morve, conformément aux procédures décrites.

Le Peloton de l'École de cavalerie de la Police militaire de l'État de Rio de Janeiro a également été inclus dans cette étude du fait de sa proximité géographique avec le site des épreuves équestres (voisin du périmètre du complexe militaire), qui compte

98 équidés. Un établissement situé dans un autre quartier de Rio de Janeiro, le Centre hippique de São Cristóvão, qui compte 46 animaux, a également été inclus dans cette étude en raison de la fréquence des échanges de cet établissement avec le 2<sup>e</sup> Régiment de l'École de cavalerie. L'étude a ainsi couvert un total de 584 équidés.

Cette étude a été effectuée suite au résultat d'une enquête épidémiologique menée sur un foyer de morve identifié dans un autre État brésilien, Espírito Santo. Elle a permis de constater qu'un des animaux provenant de cet État, effectivement malade, avait séjourné dans le complexe militaire de Deodoro de février à novembre 2014. Des enquêtes ont été lancées immédiatement dans l'établissement du Secteur 4 du complexe militaire de Deodoro. Elles comprenaient l'évaluation clinique et épidémiologique, ainsi que le prélèvement d'échantillons pour la fixation du complément dans toute la troupe logée dans ce secteur.

**Tableau I**  
Situation des maladies des équidés dans l'État de Rio de Janeiro

Nombre de cas dans l'État de Rio de Janeiro, par maladie et par période							
Maladie	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016 *
Anémie infectieuse équine	261	221	279	178	158	119	26
Encéphalomyélite équine de l'Est	0	0	3	0	0	0	0
Stomatite vésiculeuse	0	0	0	6	0	0	0
Morve	0	0	2	0	0	2	0
Piroplasmose équine	1	1	0	35	2	8	1
Rage	15	12	12	7	6	2	0
Grippe équine	Maladie présente dans le pays (absence de données quantitatives), avec vaccination						

\* période de janvier à avril 2016

**Tableau II**  
Situation des maladies des équidés absentes ou jamais signalées au Brésil

Maladies des équidés absentes ou jamais signalées au Brésil	
Maladie	Date du dernier foyer
Artérite virale équine	Absente
Dourine	Absente
Encéphalomyélite équine de l'Ouest	07/2007 <sup>1</sup>
Encéphalomyélite équine vénézuélienne	Absente
Métrite contagieuse équine	Absente
Peste équine	Absente
Surra	03/2012 <sup>2</sup>

1. dans l'État du Paraná  
2. dans l'État du Pará



© Florian Christoph

L'analyse par western blot a donné un résultat positif le 30 juin 2015.

Outre d'autres mesures telles que l'interdiction de mouvements d'animaux dans toutes les installations du complexe militaire de Deodoro où se trouvent des équidés et où une inspection clinique quotidienne de tous les animaux est effectuée, la conclusion de l'investigation était prévue après obtention d'au moins deux résultats négatifs consécutifs pour la morve et un résultat négatif pour l'anémie infectieuse des équidés pour tous les animaux du complexe militaire.

Au cours de l'étude, le premier prélèvement d'échantillons dans le Secteur 4 a révélé un second animal qui, s'il ne présentait pas de signes cliniques de morve, était positif au test de western blot. Il a dû être sacrifié et autopsié à des fins de compléments d'investigation. Tous les animaux se sont révélés négatifs lors de l'analyse par immunodiffusion en gélose pour déceler la présence d'anémie infectieuse des équidés, les résultats officiels ayant été publiés par le Laboratoire fédéral du MAPA, LANAGRO/MG le 3 août 2015.

On n'a observé aucun animal présentant des signes cliniques compatibles avec des maladies des équidés infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire.

L'interdiction a été levée dans le dernier secteur en octobre 2015. Celui-ci renfermait seulement des animaux pour lesquels les résultats de l'analyse des échantillons sérologiques en vue de déceler la présence de morve étaient négatifs, et qui étaient en parfaite conformité avec les règles rigoureuses propres aux conditions de circulation au niveau national. Au total, 1 216 examens de laboratoire pour le dépistage de la morve ont été effectués.

Depuis lors, tous les équidés présents dans la zone considérée indemne de maladies des équidés est sous surveillance vétérinaire constante en vue de l'identification précoce de tout signe clinique des maladies à déclaration obligatoire. À ce jour, aucun animal n'a présenté de signe clinique de ces maladies. Les maladies à déclaration obligatoire et les modalités de déclaration sont décrites dans l'instruction normative (décret) du MAPA n° 50 du 24 septembre 2013.

#### **Situation sanitaire concernant les maladies des équidés dans l'État de Rio de Janeiro**

Les tableaux I et II présentent la situation sanitaire de l'État de Rio de Janeiro concernant les principales maladies des équidés à déclaration obligatoire au cours des six dernières années, ainsi que les maladies absentes ou jamais signalées au Brésil.

#### **Conclusion**

Grâce aux mesures de surveillance épidémiologique décrites plus haut, aux résultats obtenus et au maintien de la sécurité biologique dans le Centre hippique olympique (partie centrale de l'EDFZ) ainsi que dans la zone de haute surveillance, conjointement aux règles strictes de déplacement des équidés dans le complexe militaire de Deodoro et au vide sanitaire en cours dans le Centre hippique olympique, la République Fédérative du Brésil déclare la zone comprenant le Centre hippique olympique (CHO) et les zones adjacentes, zone indemne de maladies des équidés, temporaire, pour toutes les épreuves équestres des Jeux olympiques et paralympiques de Rio 2016.

# BRESIL